



CC Coeur de Tarentaise (Siren : 200023299)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Moûtiers
Arrondissement	Albertville
Département	Savoie
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	14/12/2009
Date d'effet	01/01/2010

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Fabrice PANNEKOUCKE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	133 quai Saint Réal
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	73600 Moûtiers
Téléphone	04 79 24 41 41
Fax	04 79 22 81 33
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	9 755
Densité moyenne	59,43

Périmètre

Nombre total de communes membres : 6

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
73	Hautecour (217301316)	318
73	Les Belleville (200084606)	3 574
73	Moutiers (217301811)	3 966
73	Notre-Dame-du-Pré (217301902)	255
73	Saint-Marcel (217302538)	615
73	Salins-Fontaine (200056273)	1 027

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 18

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales
<i>la communauté est compétente pour l'aménagement, l'entretien, la valorisation et la promotion des sentiers d'intérêt communautaire.</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, en application de la loi relative au développement et à l'aménagement de zones d'activités économiques d'intérêt communautaire
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
<i>la communauté de communes est compétente pour la création, l'aménagement l'entretien et la gestion, l'entretien d'équipements culturels d'intérêt communautaire</i> / <i>la communauté de communes est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs et de pleine nature suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> - les gymnases (équipements qui reçoivent des activités sportives, ouvertes à l'année orientées vers les populations permanentes) : <ul style="list-style-type: none"> - St Martin de Belleville (bourg centre), - Pomblière à St Marcel, - Moutiers : 2 gymnases situés dans l'espace sportif "Bardassier" ainsi que le complexe sportif "Bardassier" de Moutiers, comprenant, outre les 2 gymnases, le terrain de football, les courts de tennis, les annexes dont le club house à compter du 1er janvier 2015, - les plans d'eau aménagés et leurs équipements annexes (cf.annexes) à savoir : le plan d'eau de Hautecour et sa base de loisirs et le plan d'eau des Bruyères aux Menuires, - les pistes aménagées pour le ski de fond et les équipements associés, - les sites d'escalade autorisés et conventionnés, de via ferrata et de tyroliennes, ainsi que leurs voies d'accès (liste figurant dans AP), - le

camping de Notre Dame du Pré, - le bassin d'eaux vives de Moutiers, - les équipements à créer sur le parcours des sentiers, La communauté de communes est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'une base de loisirs et de plein air avec bassins de natation à Bellecombe, Aigueblanche (en tant que membre du syndicat intercommunal du Morel au sein duquel la communauté de communes siégera en représentation substitution). La communauté de communes est compétente pour la promotion des activités qui utilisent ces équipements, et l'organisation de manifestations sportives décidées par l'assemblée délibérante et notamment "La Vincent Jay, Course de ski-roue" et la course cyclo-sportive "La Bourgui".

- Activités culturelles ou socioculturelles

a communauté de communes est compétente en matière de politique culturelle d'intérêt communautaire

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

la communauté de communes est compétente en matière de transports publics de proximité - création et gestion des services de transports collectifs de proximité - restructuration de la gare routière et du pôle intermodal de Moutiers et le chalet des voyageurs, - la promotion et les aménagements propres à promouvoir le covoiturage, - les transports créés et gérés par des structures intercommunales dont la CCCT est membre

- Transport scolaire

les transports créés et gérés par des structures intercommunales dont la CCCT est membre (SIVOM de Moutiers pour transports scolaires).

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

La communauté de communes est compétente pour l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi d'une politique enfance/jeunesse à destination des 3-25 ans. Cela comprend : - accueil de loisirs des 3/11 ans des mercredis et vacances scolaires, - accompagnement scolaire et animations périscolaires facultatives (cela exclut la gestion des accueils de loisirs périscolaires avant et après l'école, ainsi que la gestion des TAP) - coordination des temps d'activités périscolaires en lien avec les communes, - accueil de loisirs et animations jeunesse 12/18 ans sur l'ensemble du territoire - soutien aux partenaires du territoire agissant dans la tranche d'âge 3/25 ans Elle assure la maîtrise d'ouvrage des politiques contractuelles notamment le contrat cantonal jeunesse et le contrat enfance jeunesse de la caisse d'allocations familiales.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
73	SM Savoie déchets (200023364)	SM fermé	442 212
73	Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTIV) (257302539)	SM ouvert	52 897

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)